

fice de l'établissement agricole des anciens combattants. On le fait à mesure que le travail diminue, ce qui est normal vingt-cinq ans après la guerre. Les demandes de prêts en vertu de ce régime diminuent. Dans tout le pays, on a réduit le personnel cette année de 570 à 514, une diminution de 56 postes qui se répartissent en 24 postes d'agents locaux et 32 postes du personnel de bureau. Sur les 56 postes, 30 vacances ont résulté de mises à la retraite, de maladie ou de décès, et 8 personnes ont été mutées. Aucune des 16 personnes restantes n'a perdu son emploi. Nous espérons leur trouver des postes à tous les 16. Mais j'estime que diminuer les effectifs et augmenter l'efficacité n'est que bonne gestion.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LES AVERTISSEMENTS DE LA COMMISSION QUANT À LA FRAUDE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, le 28 janvier, j'ai demandé au ministre du Travail (M. Mackay) s'il avait vu et approuvé les annonces que fait paraître la Commission d'assurance-chômage au sujet d'allégations de fraudes chez ceux qui touchent des prestations d'assurance-chômage, avec menace de poursuites contre les prétendus fraudeurs. J'ai été stupéfait de la réponse du ministre, et c'est pourquoi j'ai demandé que la question soit mise en délibération à dix heures. C'est le genre de réponse que j'aurais pu attendre si j'avais posé une telle question au président du Conseil privé (M. Drury) qui, né coiffé, n'a jamais, à mon avis, vraiment compris comment vivent les travailleurs ordinaires. Mais cette réponse m'a étonné, venant du ministre du Travail, que je tiens pour l'un des rares bons ministres du gouvernement. J'ai été étonné de voir le ministre adopter cette attitude rigoriste et presque insinuer que ma question indiquait que je trouvais des excuses aux fraudeurs.

A tout seigneur tout honneur. C'est un article paru dans le *Telegram* de Toronto et le *Star* de Montréal le mercredi 21 janvier 1970, sous la signature de M. Dalton Camp, qui m'a signalé l'annonce en question. On y voit la photo d'un juge ou sa représentation du moins, et si j'ai déjà vu un juge bourreau c'est bien sur cette photo. Permettez-moi de résumer les principaux points de l'annonce, comme l'a fait M. Camp:

«Lorsque quelqu'un fraude à dessein (on a fait valoir auparavant le cas de gens qui fraudaient involontairement) ils extorquent de l'argent...

«A notre avis cela devrait suffire à faire réfléchir quiconque a l'intention de frauder en matière d'assurance-chômage.

[L'hon. M. Dubé.]

«Mais si cela ne suffit pas, nous connaissons un moyen infaillible».

«Une journée au tribunal.»

Et ainsi de suite, monsieur l'Orateur, ad nauseum. Je ne suis pas chargé de défendre les fraudeurs de la caisse mais manifestement une campagne a été organisée par la Commission d'assurance-chômage ou plus vraisemblablement par quelque agence publicitaire comptant des nègres libéraux vaniteux que la Commission a engagée, et dont cette annonce n'est qu'un exemple, qui ferait croire aux gens que la fraude se produit à une très grande échelle. Dans une autre annonce, parue dans une autre publication de la Commission on lisait:

Près de un million et demi de réclamations de prestations d'assurance-chômage sont présentées chaque année au Canada. Presque 20 p. 100 laissent soupçonner la fraude.

Il faudrait en déduire que 300,000 personnes lèsent délibérément la Commission. Monsieur l'Orateur, il n'y a aucune preuve de ce côté. La Commission n'a jamais fait d'enquête, exception faite de quelques légers sondages. Si la chose était parlementaire, j'affirmerais que les membres de la Commission ou l'organisme publicitaire, qui a probablement eu l'idée de cette brillante campagne, ont délibérément menti et dénaturé les faits en l'occurrence, car il n'y a aucune preuve de ce côté.

Je ne dis pas qu'il n'y ait pas fraude, quant à la Caisse. Je ne prétends pas que la Commission ne doive pas prendre les mesures qui s'imposent. Mais cette campagne alarmiste est inutile et méprisante, et cela m'étonne qu'elle puisse s'exercer sous l'égide du ministre actuel. Selon des chiffres soumis par la Commission elle-même, au cours de l'année financière 1968-1969, on a recouvert trois millions de dollars en assurance-chômage; il ne s'agissait pas de fraudes, mais de paiements en trop, ce qui est une tout autre chose. Et pour cela, monsieur l'Orateur, on a dépensé deux millions et demi de dollars. De 160 à 181 personnes ont travaillé là-dessus. Les chiffres de la Commission démontrent que c'est une supercherie, cette campagne publicitaire fondée sur de fausses interprétations, des renseignements incomplets, que les résultats sont bien limités et ne justifient pas le genre de campagne que l'on mène.

J'affirme que c'est une insulte à l'égard des chômeurs. La grande majorité des gens sans emploi, c'est-à-dire 98 p. 100, ne travaillent pas parce que le travail fait défaut. Ils ne seraient que trop heureux de retourner au travail, et ils le font lorsqu'on leur en offre. Même si cette campagne est nécessaire, la Commission ne devrait pas la mener en se servant d'un tel langage ni dans l'état d'esprit qui l'anime actuellement.